SOCIALSOLUTIONS
& PARTENAIRES

Présider le CSE : la nouvelle donne

2 journées de formation avec mise en pratique

Le Président du CSE doit gérer désormais une instance unique – le CSE – qui n'est pas (juste) la fusion des anciennes instances DP, CE et CHSCT mais qui est l'organe unique de représentation – clé dans le bon fonctionnement du dialogue social dans l'entreprise et ce, alors même que les textes législatifs et réglementaires de fin 2017/ début 2018 donnent la priorité aux accords d'entreprise pour le faire fonctionner.

En matière de santé sécurité et conditions de travail, le Président du CSE va devoir s'assurer que les attributions en la matière ne sont pas seulement bien traitées par son CSE, avec ou sans commission SSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail), avec ou sans représentants de proximité, en collaboration avec son ou ses référents santé et sécurité au travail désignés (obligation depuis le 1er juillet 2012) mais aussi en liant ces aspects à la conduite stratégique, économique, sociale de son entreprise.

Désormais, demain plus qu'hier, il faut penser le dialogue social non de façon cloisonnée (d'un côté les attributions économiques, sociales de l'ancien CE, de l'autre la prévention des risques professionnels déléguée au CHSCT) mais bien de façon coordonnée, ordonnée, organisée.

C'est –maintenant – la même fonction (la même personne) qui aura à diriger des débats techniques globaux et animer des équipes pluridisciplinaires. ***Il y a donc lieu à revisiter – pour les Présidents- leurs pratiques, leurs comportements et posture.***

Le champ d'action du CSE exige de la part du Président :

- non seulement de comprendre et respecter le nouveau cadre légal
- mais doit être aussi l'occasion de revoir ses propres modes de fonctionnement (par exemple s'il était Président de la CE), notamment dans les entreprises multi-établissements.

Social Solutions et Partenaires, spécialiste du dialogue social et des relations sociales, vous propose lors de ces deux journées de combiner à la fois :

- **une formation théorique à la vie du CSE**
- **une formation-action pratique au fonctionnement quotidien de votre CSE.**

Les objectifs de cette formation de 2 journées sont de :

- à partir de la situation actuelle de votre entreprise (une préparation préalable en amont de la formation est nécessaire), vous permettre de transposer efficacement dans votre établissement les évolutions de cette réforme du code du travail et du dialogue social,
- vous outiller pour anticiper, négocier, vivre et communiquer avec votre encadrement, les nouvelles règles du dialogue social
- vous aidez à adapter vos postures et comportements,
- vous aidez à bâtir votre « feuille de route » et la mise en place du cadre du « dialogue social » que vous souhaitez pour 2018-2020.

SOCIALSOLUTIONS
& PARTENAIRES

Une formation CSE pratique, pour un apport concret de méthode

La formation avec Social Solutions et Partenaires est un moment d'échanges de connaissances et de questionnements sur la base de vos pratiques anciennes, besoins futurs et nos expériences, sans langue de bois.

Les systèmes antérieurs de représentation du personnel (CCE/ CE/CHSCT/DP) disparaissent et votre comité social et économique doit être mis en place entre maintenant et le 31 décembre 2019.

La formation CSE que nous vous proposons vise à faire émerger une réflexion et à la fois à vous permettre – à votre mesure- de présider votre CSE et de « pratiquer » son fonctionnement au quotidien.

La formation proposée par l'équipe de Social Solutions est pratique, pragmatique :

- elle est une vraie « formations- action »
- par-delà une analyse juridique sans cesse renouvelée, une compréhension des enjeux à court-moyen terme de votre cadre conventionnel (accords et usages)
- nous vous accompagnons dans la mise en place des outils nécessaires, nous vous aidons concrètement à la mise en place

Des formateurs aguerris, pragmatiques et à votre écoute

Pour votre formation CSE, vous bénéficierez de formateurs parmi les intervenants de nos équipes du cabinet Social Solutions & Partenaires, préventeurs et consultants en relations sociales collectives.

Ecoute et pédagogie au service des (futurs) acteurs du CSE

Il n'y a pas de performance économique sans performance sociale, c'est la conviction de l'équipe de Social Solutions et Partenaires. Chacun de nos experts est un professionnel aguerri, à votre écoute, pédagogue et à l'écoute de vos préoccupations de membres de CSE.

Avant la formation, un questionnaire sur l'état actuel du fonctionnement du dialogue social dans votre entreprise vous est adressé afin de permettre aux formateurs de préparer la séance. Après formation, les formateurs restent disponibles pour les participants.

Lieux de formation

En fonction de votre demande, nous nous déplaçons dans toute la France pour venir vous former dans vos locaux (intra-entreprise).

SOCIALSOLUTIONS & PARTENAIRES

Programme

Notre objectif : comprendre comment animer et diriger efficacement la nouvelle instance de représentation du personnel en intégrant le CSE dans votre politique sociale.

Vous permettre d'améliorer votre pratique du dialogue social en toute sécurité

Programme

Introduction : les enjeux du comité social et économique dans votre entreprise dans le cadre général de la négociation collective et du dialogue social

- Le fonctionnement réel de votre dialogue social
  État des lieux partagés
- Les enjeux du comité social et économique pour vous
- Ce qu'est le CSE et de ce qu'il n'est pas

1. Cerner les caractéristiques et les moyens d'un CSE
Quiz : les moyens du CSE versus CE/DP/CHSCT

2. Identifier les obligations d'information et de consultation du CSE

- informations et consultations obligatoires
- nouvelles informations/consultations annuelles du CSE (orientations stratégiques de l'entreprise, etc.)
- base de données économiques et sociales : rôle, contenu et mise à jour des données
- préparer un calendrier de travail
- respecter les étapes et les nouveaux délais de consultation
- cas d'expertise et délais prévus
- absence d'avis du CSE : quelles conséquences ?

Cas pratique : à partir d'exemples de sujets soumis au CSE, identifier quand informer et quand consulter ce dernier

3. Préparer les réunions

- périodicité des réunions : ce qu'il faut savoir
- que prévoir dans l'ordre du jour et comment le négocier ?
- convocation des membres
- préparer les dossiers à présenter au CSE

4. Le Président et le Secrétaire

- Postures et comportements
  Votre pratique actuelle, ce qui devrait changer
- quel ordre du jour ?

- quelle conduite tenir dans des situations particulières

Cas pratique : élaborer l'ordre du jour des réunions ordinaires et extraordinaires et jeu de rôle

5. Rôle, missions et marge de manœuvre du président du CSE

- comment appréhender les missions du CSE et les liens entre santé-sécurité conditions de travail et organisation du travail et performances économiques ?
- focus sur les réunions en matière de santé sécurité et conditions de travail
- qui peut présider ?
- quel rôle pour le Président ? ses pouvoirs, ses limites
- comment informer et consulter le CSE ?

Durée : 2 jours

Le Plus de cette formation : Formateurs expérimentés et en veille juridique et sociale permanente, aguerris au dialogue social, qui s'adaptent à vos besoins. Formation interactive avec des illustrations de cas concrets. Fourniture d'une documentation à jour.

Prix : devis sur demande, adapté à votre demande
Frais non inclus : déplacement et repas du formateur, et forfait repas et pause / participant : 40 euros HT

Public visé : DG, DRH, RH ; juristes, Présidents de CE/ CHSCT/ CSE.
Mail de contact : pascal.delmas@socialsolu.com (0620397841)